

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 MARS 2021

COMPTE RENDU

L'An Deux Mille Vingt et un, le dix-sept mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Gouzon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 05 mars 2021

- Etaient présents :

MM. : ALANORE J-B, ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., DELCUZE M., DEPRESSAT J-P., FLEURAT P., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., LASAREFF W., LAUVERGNAT J-C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., BUNLON M-C., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DUMOND M., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PARY C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

- Excusé(e)s :

MM. : COUTURIER L., DERBOULE R., GIROIX G.

MME : PATERNOSTRE C.

- Absent(e)s non excusés (es) :

M. : ORSAL P.

Secrétaire de séance : Monsieur VICTOR Cyril

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) »

Monsieur le Président rappelle que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dont l'objectif est d'améliorer concrètement les déplacements au quotidien, pour tous les citoyens et les territoires grâce à des solutions de transports plus accessibles, plus adaptés à la diversité des besoins et plus propres. Il précise que cette loi autorise les EPCI à devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et ainsi à définir une politique de mobilité locale et adaptée à leur territoire.

La loi redéfinit la mobilité à deux échelons : la Région avec une AOM régionale pour un maillage du territoire à son échelle et l'EPCI qui a la possibilité d'être AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

A cet effet, l'article 8 de la loi précise que les Communautés de Communes qui ne sont pas compétences en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération jusqu'au 31 mars 2021. A défaut de transfert de la compétence à l'échelon intercommunal, la compétence reviendra automatiquement à la Région et ce à compter du 1^{er} juillet 2021.

Dans le cas où la Communauté de Communes prend la compétence AOM, les services organisés actuellement par la Région Nouvelle-Aquitaine sur le territoire de Creuse Confluence resteront à l'échelle régionale.

Monsieur le Président explique que la prise de la compétence permettrait à la Communauté de Communes de définir les enjeux et de décliner son projet de mobilité intégré au projet de territoire.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021 et fait savoir que les Communes membres de l'EPCI auront trois mois pour délibérer à compter de la date de notification sur le transfert de la compétence à Creuse Confluence.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » locale à l'EPCI à compter du 1^{er} juillet 2021,

- Dit que les Communes membres auront trois mois à compter de la date de notification pour se positionner sur le transfert de ladite compétence à l'échelle intercommunale,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Approbation des comptes de gestion 2020 : budget principal et budgets annexes

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Budget Principal)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 149 116,86		555 916,19		3 705 033,05
Opérations de l'exercice	6 825 324,41	7 033 544,46	624 595,38	406 154,08	7 449 919,79	7 439 698,54
TOTAUX	6 825 324,41	10 182 661,32	624 595,38	962 070,27	7 449 919,79	11 144 731,59
Résultats de clôture		3 357 336,91		337 474,89		3 694 811,80
Restes à réaliser			326 521,66	610 102,00	326 521,66	610 102,00
TOTAUX CUMULES	6 825 324,41	10 182 661,32	951 117,04	1 572 172,27	7 776 441,45	11 754 833,59
Résultats définitifs		3 357 336,91		621 055,23		3 978 392,14
Intégration résultats		19 534,48		52 462,06		71 996,54
Résultats définitifs		3 376 861,39		674 972,51		4 051 833,90

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (ZAI)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ZAI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				2 547,75		2 547,75
Opérations de l'exercice	80 593,07	77 662,51	84 005,51	77 417,37	164 598,58	155 079,88
TOTAUX	80 593,07	77 662,51	84 005,51	79 965,12	164 598,58	157 627,63
Résultats de clôture	2 930,56		4 040,39		6 970,95	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	80 593,07	77 662,51	84 005,51	79 965,12	164 598,58	157 627,63
Résultats définitifs	2 930,56		4 040,39		6 970,95	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Aménagement de Logements)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF AMENAGEMENT LOGEMENTS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		33 749,71	112 156,21		112 156,21	33 749,71
Opérations de l'exercice	14 376,24	21 177,72	45 519,64	8 175,83	59 895,88	29 353,55
TOTAUX	14 376,24	54 927,43	157 675,85	8 175,83	172 052,09	63 103,26
Résultats de clôture		40 551,19	149 500,02		108 948,83	
Restes à réaliser			54 300,00	598 254,00	54 300,00	598 254,00
TOTAUX CUMULES	14 376,24	54 927,43	211 975,85	606 429,83	226 352,09	661 357,26
Résultats définitifs		40 551,19		394 453,98		435 005,17

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Assainissement)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		56 412,46		84 495,99		140 908,45
Opérations de l'exercice	917 845,41	946 275,61	1 852 164,56	2 114 884,50	2 770 009,97	3 061 160,11
TOTAUX	917 845,41	1 002 688,07	1 852 164,56	2 199 380,49	2 770 009,97	3 202 068,56
Résultats de clôture		84 842,66		347 215,93		432 058,59
Restes à réaliser			662 674,13	457 516,00	662 674,13	457 516,00
TOTAUX CUMULES	917 845,41	1 002 688,07	2 514 838,69	2 656 896,49	3 432 684,10	3 659 584,56
Résultats définitifs		84 842,66		142 057,80		226 900,46

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Lotissement Jarnages)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			9 499,71		9 499,71	
Opérations de l'exercice	118,00				118,00	
TOTAUX	118,00		9 499,71		9 617,71	
Résultats de clôture	118,00		9 499,71		9 617,71	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	118,00		9 499,71		9 617,71	
Résultats définitifs	118,00		9 499,71		9 617,71	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Lotissement Gouzon)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		36 151,99	96 495,97		96 495,97	36 151,99
Opérations de l'exercice	21 833,60	16 002,55	3 366,29	17 930,02	25 199,89	33 932,57
TOTAUX	21 833,60	52 154,54	99 862,26	17 930,02	121 695,86	70 084,56
Résultats de clôture		30 320,94	81 932,24		51 611,30	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 833,60	52 154,54	99 862,26	17 930,02	121 695,86	70 084,56
Résultats définitifs		30 320,94	81 932,24		51 611,30	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (ZAC Bellevue)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ZAC BELLEVUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		19 370,54	70 679,24		70 679,24	19 370,54
Opérations de l'exercice	6 935,42	6 720,18	6 578,18		13 513,60	6 720,18
TOTAUX	6 935,42	26 090,72	77 257,42		84 192,84	26 090,72
Résultats de clôture		19 155,30	77 257,42		58 102,12	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 935,42	26 090,72	77 257,42		84 192,84	26 090,72
Résultats définitifs		19 155,30	77 257,42		58 102,12	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Supérette Jarnages)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF SUPERETTE JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		5 313,95		5 410,77		10 724,72
Opérations de l'exercice	267 299,00	282 679,46	176 927,82	267 279,46	444 226,82	549 958,92
TOTAUX	267 299,00	287 993,41	176 927,82	272 690,23	444 226,82	560 683,64
Résultats de clôture		20 694,41		95 762,41		116 456,82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	267 299,00	287 993,41	176 927,82	272 690,23	444 226,82	560 683,64
Résultats définitifs		20 694,41		95 762,41		116 456,82

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Atelier Electricité Plomberie)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		613,01	8 054,57		8 054,57	613,01
Opérations de l'exercice	1 354,97	10 158,60	8 344,54	8 054,57	9 699,51	18 213,17
TOTAUX	1 354,97	10 771,61	16 399,11	8 054,57	17 754,08	18 826,18
Résultats de clôture		9 416,64	8 344,54			1 072,10
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 354,97	10 771,61	16 399,11	8 054,57	17 754,08	18 826,18
Résultats définitifs		9 416,64	8 344,54			1 072,10

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Atelier Distribution Presse)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER DISTRIBUTION PRESSE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		11 466,87	16 998,94		16 998,94	11 466,87
Opérations de l'exercice	11 752,52	29 170,00	17 845,48	16 998,94	29 598,00	46 168,94
TOTAUX	11 752,52	40 636,87	34 844,42	16 998,94	46 596,94	57 635,81
Résultats de clôture		28 884,35	17 845,48			11 038,87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 752,52	40 636,87	34 844,42	16 998,94	46 596,94	57 635,81
Résultats définitifs		28 884,35	17 845,48			11 038,87

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Service SAD Gouzon)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE SAD GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 754,73	3 111,79		3 111,79	3 754,73
Opérations de l'exercice	1 924,55	5 142,00	3 208,43	3 111,79	5 132,98	8 253,79
TOTAUX	1 924,55	8 896,73	6 320,22	3 111,79	8 244,77	12 008,52
Résultats de clôture		6 972,18	3 208,43			3 763,75
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 924,55	8 896,73	6 320,22	3 111,79	8 244,77	12 008,52
Résultats définitifs		6 972,18	3 208,43			3 763,75

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Nataquashop)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF NATAQUASHOP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			11 614,55		11 614,55	
Opérations de l'exercice	22 189,06	17 178,64	11 960,66	11 387,91	34 149,72	28 566,55
TOTAUX	22 189,06	17 178,64	23 575,21	11 387,91	45 764,27	28 566,55
Résultats de clôture	5 010,42		12 187,30		17 197,72	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	22 189,06	17 178,64	23 575,21	11 387,91	45 764,27	28 566,55
Résultats définitifs	5 010,42		12 187,30		17 197,72	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Atelier Traiteur Jarnages)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER TRAITEUR JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				5 883,86		5 883,86
Opérations de l'exercice	1 818,41	1 818,41	3 058,75		4 877,16	1 818,41
TOTAUX	1 818,41	1 818,41	3 058,75	5 883,86	4 877,16	7 702,27
Résultats de clôture				2 825,11		2 825,11
Restes à réaliser			2 502,00		2 502,00	
TOTAUX CUMULES	1 818,41	1 818,41	5 560,75	5 883,86	7 379,16	7 702,27
Résultats définitifs				323,11		323,11

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Bat Accueil Ent Gouzon)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BAT ACCUEIL ENT GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			30 311,21		30 311,21	
Opérations de l'exercice	10 792,65	10 792,65	264 577,21	211 339,62	275 369,86	222 132,27
TOTAUX	10 792,65	10 792,65	294 888,42	211 339,62	305 681,07	222 132,27
Résultats de clôture			83 548,80		83 548,80	
Restes à réaliser			1 154 726,42	382 230,07	1 154 726,42	382 230,07
TOTAUX CUMULES	10 792,65	10 792,65	1 449 614,84	593 569,69	1 460 407,49	604 362,34
Résultats définitifs			856 045,15		856 045,15	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (ZA Pierres Blanches)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ZA PIERRES BLANCHES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			4 000,00		4 000,00	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX			4 000,00		4 000,00	
Résultats de clôture			4 000,00		4 000,00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			4 000,00		4 000,00	
Résultats définitifs			4 000,00		4 000,00	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Enfance Jeunesse)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ENFANCE JEUNESSE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			78 794,35		78 794,35	
Opérations de l'exercice	948 551,29	949 935,24	248 427,93	240 983,33	1 196 979,22	1 190 918,57
TOTAUX	948 551,29	949 935,24	327 222,28	240 983,33	1 275 773,57	1 190 918,57
Résultats de clôture		1 383,95	86 238,95		84 855,00	
Restes à réaliser			1 100,00	85 955,00	1 100,00	85 955,00
TOTAUX CUMULES	948 551,29	949 935,24	328 322,28	326 938,33	1 276 873,57	1 276 873,57
Résultats définitifs		1 383,95	1 383,95			

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Bâtiment EURORESERVOIR Gouzon)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENT EURORESERVOIR GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			87 713,46		87 713,46	
Opérations de l'exercice	12 040,47	60 492,00	404 049,27	131 220,05	416 089,74	191 712,05
TOTAUX	12 040,47	60 492,00	491 762,73	131 220,05	503 803,20	191 712,05
Résultats de clôture		48 451,53	360 542,68		312 091,15	
Restes à réaliser			406 356,33	291 531,00	406 356,33	291 531,00
TOTAUX CUMULES	12 040,47	60 492,00	897 119,06	422 751,05	909 159,53	483 243,05
Résultats définitifs		48 451,53	474 368,01		425 916,48	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Bâtiment Fioul Parsac)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENT FIOUL PARSAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 546,43	7 163,25		7 163,25	2 546,43
Opérations de l'exercice	953,97	8 314,60	7 216,98	7 163,25	8 170,95	15 477,85
TOTAUX	953,97	10 861,03	14 380,23	7 163,25	15 334,20	18 024,28
Résultats de clôture		9 907,06	7 216,98			2 690,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	953,97	10 861,03	14 380,23	7 163,25	15 334,20	18 024,28
Résultats définitifs		9 907,06	7 216,98			2 690,08

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Atelier Chaudronnerie Gouzon)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER CHAUDRONNERIE DE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		32 973,84	83 365,62		83 365,62	32 973,84
Opérations de l'exercice	16 985,17	101 480,04	85 246,20	83 365,62	102 231,37	184 845,66
TOTAUX	16 985,17	134 453,88	168 611,82	83 365,62	185 596,99	217 819,50
Résultats de clôture		117 468,71	85 246,20			32 222,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 985,17	134 453,88	168 611,82	83 365,62	185 596,99	217 819,50
Résultats définitifs		117 468,71	85 246,20			32 222,51

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Bâtiment Stockage Jarnages)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENT STOCKAGE JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		11 569,32	188 582,46		188 582,46	11 569,32
Opérations de l'exercice	57 095,23	45 525,91	224 377,87	434 998,96	281 473,10	480 524,87
TOTAUX	57 095,23	57 095,23	412 960,33	434 998,96	470 055,56	492 094,19
Résultats de clôture				22 038,63		22 038,63
Restes à réaliser				20 941,00		20 941,00
TOTAUX CUMULES	57 095,23	57 095,23	412 960,33	455 939,96	470 055,56	513 035,19
Résultats définitifs				42 979,63		42 979,63

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Piscine)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PISCINE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				299 434,27		299 434,27
Opérations de l'exercice	438 622,70	438 622,70	86 426,83	96 035,42	525 049,53	534 658,12
TOTAUX	438 622,70	438 622,70	86 426,83	395 469,69	525 049,53	834 092,39
Résultats de clôture				309 042,86		309 042,86
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	438 622,70	438 622,70	86 426,83	395 469,69	525 049,53	834 092,39
Résultats définitifs				309 042,86		309 042,86

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Atelier ALLEZ)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER ALLEZ

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				108 337,58		108 337,58
Opérations de l'exercice	1 191,83				1 191,83	
TOTAUX	1 191,83			108 337,58	1 191,83	108 337,58
Résultats de clôture	1 191,83			108 337,58		107 145,75
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 191,83			108 337,58	1 191,83	108 337,58
Résultats définitifs	1 191,83			108 337,58		107 145,75

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Multiple Rural Budelière)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF MULTIPLE RURAL DE BUDELIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		25 644,05		7 648,36		33 292,41
Opérations de l'exercice	147 265,87	247 248,11	214 100,71	147 265,87	361 366,58	394 513,98
TOTAUX	147 265,87	272 892,16	214 100,71	154 914,23	361 366,58	427 806,39
Résultats de clôture		125 626,29	59 186,48			66 439,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	147 265,87	272 892,16	214 100,71	154 914,23	361 366,58	427 806,39
Résultats définitifs		125 626,29	59 186,48			66 439,81

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Médiathèque)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF MEDIATHEQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			4 549,96		4 549,96	
Opérations de l'exercice	192 225,26	192 225,26	69 795,73	76 764,55	262 020,99	268 989,81
TOTAUX	192 225,26	192 225,26	74 345,69	76 764,55	266 570,95	268 989,81
Résultats de clôture				2 418,86		2 418,86
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	192 225,26	192 225,26	74 345,69	76 764,55	266 570,95	268 989,81
Résultats définitifs				2 418,86		2 418,86

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Aménagement de zones)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF AMENAGEMENT DE ZONES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		16 466,63	40 975,54		40 975,54	16 466,63
Opérations de l'exercice	12 489,33	11 801,33	14 594,23	10 953,61	27 083,56	22 754,94
TOTAUX	12 489,33	28 267,96	55 569,77	10 953,61	68 059,10	39 221,57
Résultats de clôture		15 778,63	44 616,16		28 837,53	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	12 489,33	28 267,96	55 569,77	10 953,61	68 059,10	39 221,57
Résultats définitifs		15 778,63	44 616,16		28 837,53	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Atelier Relais Lussat)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER RELAIS LUSSAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 410,83	1 913,77		1 913,77	3 410,83
Opérations de l'exercice	5 068,32	7 460,28	5 465,09	5 238,77	10 533,41	12 699,05
TOTAUX	5 068,32	10 871,11	7 378,86	5 238,77	12 447,18	16 109,88
Résultats de clôture		5 802,79	2 140,09			3 662,70
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 068,32	10 871,11	7 378,86	5 238,77	12 447,18	16 109,88
Résultats définitifs		5 802,79	2 140,09			3 662,70

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Cinéma)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA ALPHA

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				143 391,99		143 391,99
Opérations de l'exercice	151 292,48	97 981,11	17 196,44	40 792,40	168 488,92	138 773,51
TOTAUX	151 292,48	97 981,11	17 196,44	184 184,39	168 488,92	282 165,50
Résultats de clôture	53 311,37			166 987,95		113 676,58
Restes à réaliser			12 880,00		12 880,00	
TOTAUX CUMULES	151 292,48	97 981,11	30 076,44	184 184,39	181 368,92	282 165,50
Résultats définitifs	53 311,37			154 107,95		100 796,58

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Production Electricité)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRODUCTION ELECTRICITE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 510,75				2 510,75
Opérations de l'exercice	95,76	5 600,45			95,76	5 600,45
TOTAUX	95,76	8 111,20			95,76	8 111,20
Résultats de clôture		8 015,44				8 015,44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	95,76	8 111,20			95,76	8 111,20
Résultats définitifs		8 015,44				8 015,44

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Ecoles)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1 265 317,60	1 473 684,89	253 523,08 64 881,43	146 159,38 1 705,10	253 523,08 1 330 199,03	1 619 844,27 1 705,10
Intégration résultat						
TOTAUX	1 265 317,60	1 473 684,89	318 404,51	147 864,48	1 583 722,11	1 621 549,37
Résultats de clôture		208 367,29	170 540,03			36 122,16
Reste à réaliser			59 638,20	21 810,94	59 638,20	21 810,94
TOTAUX CUMULES	1 265 317,60	1 473 684,89	378 042,71	169 675,42	1 643 360,31	1 643 360,31
Résultats définitifs		208 367,29	208 637,29			

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Collecte Traitement Déchets)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		49 259,05	159 932,55		159 932,55	49 259,05
Opérations de l'exercice	1 916 623,93	2 005 757,58	70 900,10	266 818,89	1 987 524,03	2 272 576,47
TOTAUX	1 916 623,93	2 055 016,63	230 832,65	266 818,89	2 147 456,58	2 321 835,52
Résultats de clôture		138 392,70		35 986,24		174 378,94
Restes à réaliser			225 000,00	70 642,00	225 000,00	70 642,00
TOTAUX CUMULES	1 916 623,93	2 055 016,63	455 832,65	337 460,89	2 372 456,58	2 392 477,52
Résultats définitifs		138 392,70	118 371,76			20 020,94

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (GEMAPI)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF GEMAPI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		0,02	1 877,94		1 877,94	0,02
Opérations de l'exercice	85 014,60	85 014,58	1 913,34	4 913,34	86 927,94	89 927,92
TOTAUX	85 014,60	85 014,60	3 791,28	4 913,34	88 805,88	89 927,94
Résultats de clôture				1 122,06		1 122,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	85 014,60	85 014,60	3 791,28	4 913,34	88 805,88	89 927,94
Résultats définitifs				1 122,06		1 122,06

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Tiers Lieu)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF TIERS LIEU BOUSSAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			50 184,00		50 184,00	
Opérations de l'exercice			2 060,40	422 831,72	2 060,40	422 831,72
TOTAUX			52 244,40	422 831,72	52 244,40	422 831,72
Résultats de clôture				370 587,32		370 587,32
Restes à réaliser			65 000,00		65 000,00	
TOTAUX CUMULES			117 244,40	422 831,72	117 244,40	422 831,72
Résultats définitifs				305 587,32		305 587,32

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (SPANC)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		42 940,31	9 361,81	18 500,45	9 361,81	61 440,76
Opérations de l'exercice	1 571,17	476,64	476,64	2 884,33	2 047,81	3 360,97
TOTAUX	1 571,17	43 416,95	9 838,45	21 384,78	11 409,62	64 801,73
Résultats de clôture		41 845,78		11 546,33		53 392,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 571,17	43 416,95	9 838,45	21 384,78	11 409,62	64 801,73
Résultats définitifs		41 845,78		11 546,33		53 392,11

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Maisons de Santé)

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF MAISONS DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		82 545,00		658 565,54		741 110,54
Opérations de l'exercice	295 212,10	212 667,10	138 242,54	217 001,15	433 454,64	429 668,25
TOTAUX	295 212,10	295 212,10	138 242,54	875 566,69	433 454,64	1 170 778,79
Résultats de clôture				737 324,15		737 324,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	295 212,10	295 212,10	138 242,54	875 566,69	433 454,64	1 170 778,79
Résultats définitifs				737 324,15		737 324,15

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40000 Principal

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Principal :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 3 149 116.86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 555 916.19 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	+ 19 534.48 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	+ 52 462.06 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 216 986.08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 555 916.19 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	+ 52 462.06 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 391 392.17 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 326 521.66 €
Sur recettes d'investissement :	+ 610 102.00 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 283 580.34 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 391 392.17 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 283 580.34 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 674 972.51 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 208 220.05 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 3 149 116.86 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	+ 19 534.48 €
Total à affecter :	+ 3 376 871.39 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 3 376 871.39 €

TOTAL AFFECTÉ : + 3 376 871.39 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40002 ZAI

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget ZAI :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 2 547.75 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 71 074.37 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 2 547.75 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 73 622.12 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 73 622.12 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 73 622.12 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 80 593.07 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40003 Aménagement de logements

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Aménagement de logements :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 33 749.71 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 112 156.21 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 37 343.81 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 112 156.21 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 149 500.02 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 54 300.00 €
Sur recettes d'investissement :	+ 598 254.00 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 543 954.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 149 500.02 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 543 954.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 394 453.98 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 6 801.48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 33 749.71 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 40 551.19 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 40 551.19 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 40 551.19 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40005 Assainissement

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Assainissement :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 56 412.46 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 84 495.99 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 262 719.94 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 84 495.99 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 347 215.93 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 662 674.13 €
Sur recettes d'investissement :	+ 457 516.00 €
Solde net des restes à réaliser :	- 205 158.13 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 347 215.93 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 205 158.13 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 142 057.80 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 28 430.20 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 56 412.46 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 84 842.66 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 84 842.66 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 84 842.66 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40006 Lotissement Jarnages

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Lotissement Jarnages :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 9 499.71 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 9 499.71 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 9 499.71 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 9 499.71 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 9 499.71 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 118.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	- 118.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	- 118.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	- 118.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40007 Lotissement Gouzon

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Lotissement Gouzon :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 36 151.99 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 96 495.97 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 14 563.73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 96 495.97 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 202) :	- 81 932.24 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 81 932.24 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 81 932.24 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 5 831.05 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 36 151.99 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 30 320.94 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 202) :	+ 30 320.94 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 30 320.94 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40008 ZAC Bellevue

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget ZAC Bellevue :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 19 370.54 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 70 679.24 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 6 578.18 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 70 679.24 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 77 257.42 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 77 257.42 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 77 257.42 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 215.24 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 19 370.54 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 19 155.30 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 19 155.30 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 19 155.30 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40009 Supérette Jarnages

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Supérette Jarnages :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 5 313.95 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 5 410.77 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 90 351.64 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 5 410.77 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 95 762.41 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 95 762.41 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 95 762.41 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 15 380.46 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 5 313.95 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 20 694.41 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 20 694.41 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 20 694.41 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40010 Atelier Electricité Plomberie Gouzon

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Atelier Electricité Plomberie Gouzon :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 613.01 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 8 054.57 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 289.97 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 8 054.57 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 8 344.54 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 8 344.54 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 8 344.54 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 8 803.63 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 613.01 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 9 416.64 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	+ 8 344.54 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 1 072.10 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 9 416.64 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40014 Atelier Distribution Presse

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Atelier Distribution Presse :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 11 466.87 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 16 998.94 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 846.54 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 16 998.94 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 17 845.48 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 17 845.48 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 17 845.48 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 17 417.48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 11 466.87 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 28 884.35 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 17 845.48 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) : + 11 038.87 €

TOTAL AFFECTÉ : + 28 884.35 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40016 Service SAD Gouzon

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Service SAD Gouzon :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 3 754.73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 3 111.79 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 96.64 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 3 111.79 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 3 208.43 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 3 208.43 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 3 208.43 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 3 217.45 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 3 754.73 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 6 972.18 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 3 208.43 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) : 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) : + 3 763.75 €

TOTAL AFFECTÉ : + 6 972.18 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40017 NATAQUASHOP

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget NATAQUASHOP :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 11 614.55 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 572.75 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 11 614.55 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 12 187.30 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 12 187.30 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 12 187.30 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 5 010.42 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	- 5 010.42 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	- 5 010.42 €
TOTAL AFFECTÉ :	- 5 010.42 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40018 Atelier traiteur Jarnages

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Atelier traiteur Jarnages :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 5 883.86 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 3 058.75 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 5 883.86 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 2 825.11 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 2 502.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	- 2 502.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 2 825.11 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 2 502.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 323.11 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40019 Bat Accueil Entr Gouzon

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Bat Accueil Entr Gouzon :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 30 311.21 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 53 237.59 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 30 311.21 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 83 548.80 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 1 154 726.42 €
Sur recettes d'investissement :	+ 382 230.07 €
Solde net des restes à réaliser :	- 772 496.35 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 83 548.80 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 772 496.35 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 856 045.15 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40020 ZA Pierres Blanches

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget ZA Pierres Blanches :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 4 000.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 4 000.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 4 000.00 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 4 000.00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 4 000.00 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €

TOTAL AFFECTÉ : 0.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40021 Enfance Jeunesse

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Enfance Jeunesse :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 78 794.35 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 7 444.60 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 78 794.35 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 86 238.95 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 1 100.00 €
Sur recettes d'investissement :	+ 85 955.00 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 84 855.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 86 238.95 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 84 855.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 1 383.95 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 1 383.95 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 1 383.95 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 1 383.95 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) : 0.00 €

TOTAL AFFECTÉ : + 1 383.95 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40022 Bat EUORESERVOIR Gouzon

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Bat EUORESERVOIR Gouzon :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 87 713.46 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 272 829.22 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 87 713.46 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 360 542.68 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 405 356.33 €
Sur recettes d'investissement :	+ 291 531.00 €
Solde net des restes à réaliser :	- 113 825.33 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 360 542.68 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 113 825.33 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 474 368.01 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 48 451.53 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 48 451.53 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 48 451.53 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) : 0.00 €

TOTAL AFFECTÉ : + 48 451.53 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40023 Bat Fioul Parsac

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Bat Fioul Parsac :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 2 546.43 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 7 163.25 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 53.73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 7 163.25 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 7 216.98 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 7 216.98 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 7 216.98 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 7 360.63 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 2 546.43 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 9 907.06 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	+ 7 216.98 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 2 690.08 €

TOTAL AFFECTÉ : + 9 907.06 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40024 Atelier Chaudronnerie Gouzon

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Atelier Chaudronnerie Gouzon :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 32 973.84 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 83 365.62 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 1 880.58 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 83 365.62 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 85 246.20 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 85 246.20 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 85 246.20 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 84 494.87 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 32 973.84 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 117 468.71 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	+ 85 246.20 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 32 222.51 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 117 468.71 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40025 Bâtiment stockage Jarnages

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Bâtiment stockage Jarnages :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 11 569.32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 188 582.46 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 210 621.09 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 188 582.46 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 22 038.63 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	+ 20 941.00 €
Solde net des restes à réaliser :	+ 20 941.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 22 038.63 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	+ 20 941.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 42 979.63 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 11 569.32 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 11 569.32 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40027 Piscine

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Piscine :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 299 434.27 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 9 608.59 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 299 434.27 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 309 042.86 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 309 042.86 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 309 042.86 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40028 Atelier Allez

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Atelier Allez :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 108 337.58 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 108 337.58 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 108 337.58 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 108 337.58 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 108 337.58 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 1 191.83 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	- 1 191.83 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €

TOTAL AFFECTÉ : - 1 191.83 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40030 Multiple Rural

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Multiple rural :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 108 337.58 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 108 337.58 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 108 337.58 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 108 337.58 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 108 337.58 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 1 191.83 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	- 1 191.83 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	- 1 191.83 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40031 Médiathèque

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Médiathèque :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 4 549.96 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 6 968.82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 4 549.96 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 2 418.86 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 2 418.86 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 2 418.86 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €

TOTAL AFFECTÉ : 0.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40032 Aménagement de zones

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Aménagement de zones :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 16 466.63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 40 975.54 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 3 640.62 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 40 975.54 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 44 616.16 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 44 616.16 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 44 616.16 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 688.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 16 466.63 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 15 778.63 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 15 778.63 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 15 778.63 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40033 Atelier relais Lussat

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Atelier relais Lussat :

➤ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 3 410.83 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 1 913.77 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 226.32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 1 913.77 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 2 140.09 €

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 2 140.09 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 2 140.09 €

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 2 391.96 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 3 410.83 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 5 802.79 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	+ 2 140.09 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 3662.70 €

TOTAL AFFECTÉ : + 5 802.79 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40034 Cinéma

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Cinéma :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 143 391.99 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 23 595.96 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 143 391.99 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 166 987.95 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 12 880.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	- 12 880.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 166 987.95 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 12 880.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 154 107.95 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 53 311.37 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	- 53 311.37 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	- 53 311.37 €
TOTAL AFFECTÉ :	- 53 311.37 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40037 Production Electricité

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Production Electricité :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 2 510.75 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	0.00 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0.00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	0.00 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 5 504.69 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 2 510.75 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 8 015.44 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 8 015.44 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 8 015.44 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40038 Ecoles

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Ecoles :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 253 523.08 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	+ 1705.10 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 81 277.95 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 253 523.08 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	+ 1705.10 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	- 170 540.03 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 59 638.20 €
Sur recettes d'investissement :	+ 21 810.94 €
Solde net des restes à réaliser :	- 37 827.26 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 170 540.03 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 37 827.26 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 208 367.29 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 208 367.29 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 208 367.29 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	+ 208 367.29 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	+ 208 367.29 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40039 Collecte Traitement Déchets

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Collecte Traitement Déchets :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	10 767.46 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 159 932.55 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	+ 38 491.59 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 195 918.79 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 159 932.55 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 35 986.24 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 225 000.00 €
Sur recettes d'investissement :	+ 70 642.00 €
Solde net des restes à réaliser :	- 154 358.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 35 986.24 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 154 358.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	- 118 371.76 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 88 406.41 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	10 767.46 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	+ 38 491.59 €
Total à affecter :	+ 137 665.46 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 118 371.76 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) : + 19 293.70 €

TOTAL AFFECTÉ : + 137 665.46 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40040 GEMAPI

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget GEMAPI :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 0.02 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 1 877.94 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 3 000.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 1 877.94 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 1 122.06 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 1 122.06 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 1 122.06 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 0.02 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 0.02 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40041 Tiers Lieu

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Tiers Lieu :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 50 184.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 420 771.32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- 50 184.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 370 587.32 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	- 65 000.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	- 65 000.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 370 587.32 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 65 000.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 305 587.32 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40032 SPANC

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget SPANC :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 42 940.31 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 18 500.45 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	- 9 361.81 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 2 407.69 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 18 500.45 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	- 9 361.81 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 11 546.33 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 11 546.33 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 11 546.33 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 1 094.53 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 42 940.31 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	+ 41 845.78 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	+ 41 845.78 €

TOTAL AFFECTÉ : + 41 845.78 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Délibération sur le compte administratif 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2020 Budget 40043 Maisons de santé

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 – Budget Maisons de santé :

➡ Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 82 545.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 658 565.54 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Solde d'exécution de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	+ 78 758.61 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	+ 658 565.54 €
Transfert ou intégration de résultat d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2021) :	+ 737 324.15 €

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2020 :

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	0.00 €

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 737 324.15 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Excédent ou Besoin de financement :	+ 737 324.15 €

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 82 545.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	+ 82 545.00 €
Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement	0.00 €
Total à affecter :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0.00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2021) :	0.00 €
TOTAL AFFECTÉ :	0.00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Fixation des attributions de compensation pour l'année 2021

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2020/215, le Conseil Communautaire a approuvé la révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Jarnages dans le cadre de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire (ALSH) ».

Il présente ci-dessous les montants positifs et négatifs des attributions de compensation de l'ensemble des communes du territoire pour l'année 2021 et demande au Conseil Communautaire de se prononcer :

COMMUNES	Montant de l'AC après transfert		COMMUNES	Montant de l'AC après transfert
Auge	1 199,00 €		Blaudeix	-1 516,00 €
Bétête	29 808,00 €		Budelière	-25 760,00 €
Bord Saint Georges	16 361,00 €		Domeyrot	-4 267,00 €
Boussac	442 100,00 €		Evaux les Bains	-16 646,00 €
Boussac Bourg	199 589,00 €		Lepaud	-7 071,00 €
Bussière Saint Georges	37 685,00 €		Lussat	-21 017,00 €
Celle-sous-Gouzon	2 991,00 €		Nouhant	-14 788,00 €
Chambonchard	25 545,00 €		Pierrefite	-663,00 €
Chambon sur Voueize	41 962,00 €		St Julien la Genête	-2 456,00 €
Clugnat	53 011,00 €		St Julien le Chatel	-1 492,00 €
Cressat	76 930,00 €		St Loup	-3 303,00 €
Gouzon	36 683,00 €		Tardes	-3 268,00 €
Jarnages	5 234,61 €		Trois-Fonds	-489,00 €
Ladapeyre	26 822,74 €		Verneiges	-869,00 €
Lavaufranche	6 241,00 €		TOTAL	-103 605,00 €
Leyrat	10 012,00 €			
Malleret Boussac	16 843,00 €			
Nouzerines	11 179,00 €			
Parsac - Rimondeix	34 344,75 €			
Pionnat	8 926,75 €			
Saint Marien	16 226,00 €			
Saint Pierre le Bost	15 184,00 €			
Saint Silvain Bas le Roc	36 456,00 €			
Saint Silvain sous Toulx	833,00 €			
Soumans	57 106,00 €			
Toulx Sainte croix	25 425,00 €			
Viersat	10 542,00 €			
Vigeville	199,00 €			
TOTAL	1 245 438,85 €			

Il rappelle les modalités de versement et de perception suivantes :

- **AC positives**
 - Montant de l'AC supérieur à 3 000 € : 1/10^{ème} du montant total versé mensuellement de mars à novembre, puis une régularisation au mois de décembre,
 - Montant de l'AC inférieur à 3 000 € : un premier versement unique égal à 80% du montant total au mois de mars, puis une régularisation au mois de décembre.
- **AC négatives**
 - ¼ du montant total encaissé sur les 3 premiers trimestres puis une régularisation au dernier trimestre.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le montant des attributions de compensation pour l'année 2021 cité dans les tableaux ci-dessus ainsi que les modalités de versement et de perception ;
- Dit que les sommes versées le seront à partir du budget principal, imputation 739211 ;
- Dit que les sommes à encaisser seront sur le budget principal, imputation 73211 ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Contribution de fonctionnement au titre de l'année 2021 au Syndicat Mixte DORSAL

Monsieur le Président explique qu'en tant que membre de droit du Syndicat Mixte Dorsal et conformément aux statuts, la Communauté de Communes verse une contribution financière annuelle pour les dépenses courantes de fonctionnement du Syndicat.

Par délibération du 29 janvier 2021 approuvant le budget primitif principal 2021 du Syndicat Mixte Dorsal, la participation 2021 de la Communauté de Communes a été fixée à 10 197,12 €, correspondant à 0,87 % de poids de contribution défini dans les statuts.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le montant de la participation financière 2021 aux dépenses courantes de fonctionnement du Syndicat Mixte Dorsal s'élevant à 10 197,12 € ;
- Dit que la somme versée sera sur le budget principal, imputation 657358 ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Paielement du solde 2020 de la taxe sur les salaires pour l'EPIC Creuse Confluence Tourisme

Monsieur Le Président rappelle que l'EPIC Creuse Confluence Tourisme était soumis au paiement de la taxe sur les salaires pour l'ensemble des rémunérations brutes, indemnités, allocations, primes, y compris les avantages en nature ou en espèce versés aux salariés.

A ce titre, l'EPIC Creuse Confluence Tourisme avait versé 3 acomptes au titre des 3 premiers trimestres 2020, la déclaration annuelle et la régularisation ayant lieu au début de l'année suivante.

La Communauté de Communes ayant repris la compétence Tourisme en régie au 01/01/2021, c'est à elle qu'il revient de prendre en charge le solde de la taxe sur les salaires 2020 dont le montant s'élève à 3 455 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte de prendre en charge le solde de la taxe sur les salaires 2020 pour le montant de 3 455 € ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Réalisation d'un Tiers Lieu à Boussac – demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes souhaite créer un Tiers Lieu sur la commune de Boussac, dans le bâtiment de la Poste.

Ce bâtiment mutualisera différents services proposés à la population : une médiathèque, un bureau d'information touristique, une maison de services au public, et un espace de travail partagé Co Working et e-inclusion.

Il s'agit d'une réhabilitation d'un bâtiment sur 3 étages avec extension au rez-de-chaussée.

Afin de connaître le montant prévisionnel des travaux, une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée après consultation au Cabinet Lemaire Lévêque Architectes Associés.

Monsieur le Président présente l'avant-projet estimé à 1 619 410,75 € HT.

Il fait savoir que cette opération peut bénéficier de subventions au titre des différents services hébergés dans le bâtiment et présente les plans de financements individuels ainsi que le plan de financement global.

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Dépenses HT

• Travaux bâtiment	:	127 747,86 €
• Honoraires intervenants extérieurs (Architecte, bureau de contrôle, SPS, ...)	:	12 191,95 €
• Equipement informatique, numérique, Mobilier	:	58 000,00 €

TOTAL	:	197 939,81 €

Recettes HT

• Région (NOTT)	:	36 584,92 €
• DETR (40%)	:	79 175,92 €
• Département (Boost'ter)	:	27 000,00 €
• Région (DATAR)	:	15 157,56 €
• Autofinancement	:	40 021,40 €

TOTAL	:	197 939,81 €

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Dépenses HT

• Travaux bâtiment	:	148 819,67 €
• Honoraires intervenants extérieurs (Architecte, bureau de contrôle, SPS, ...)	:	14 202,99 €
• Equipement informatique, numérique, Mobilier	:	10 500,00 €

TOTAL	:	173 522,66 €

Recettes HT

• DETR (40%)	:	69 409,06 €
• Département (Boost'ter)	:	69 000,00 €
• Autofinancement	:	35 113,60 €

TOTAL	:	173 522,66 €

MEDIATHEQUE

Dépenses HT

• Travaux bâtiment	:	630 825,62 €
• Honoraires intervenants extérieurs (Architecte, bureau de contrôle, SPS, ...)	:	60 204,49 €
• Equipement informatique, numérique, Mobilier	:	94 000,00 €

TOTAL	:	785 030,12 €

Recettes HT

• DGD bibliothèque / mobilier (60%)	:	56 400,00 €
• DGD bibliothèque / travaux (60%)	:	390 991,72 €
• Plan de développement de la lecture	:	18 800,00 €
• Département (Boost'ter)	:	22 718,00 €
• Région / travaux (20%)	:	138 206,02 €
• Autofinancement	:	157 914,37 €

TOTAL	:	785 030,12 €

ESPACE CO WORKING - E INCLUSION

Dépenses HT

• Travaux bâtiment	:	392 462,48 €
• Honoraires intervenants extérieurs (Architecte, bureau de contrôle, SPS, ...)	:	37 455,68 €
• Equipement informatique, numérique, Mobilier	:	33 000,00 €

TOTAL	:	462 918,17 €

Recettes HT

• DETR (40%)	:	185 167,27 €
• DSIL	:	99 183,63 €
• Région (DATAR)	:	85 983,63 €
• Autofinancement	:	92 583,64 €

TOTAL	:	462 918,17 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Dépenses HT

• Travaux bâtiment	:	1 299 867,35 €
• Honoraires intervenants extérieurs (Architecte, bureau de contrôle, SPS, ...)	:	124 055,12 €
• Equipement informatique, numérique, Mobilier	:	195 500,00 €

TOTAL	:	1 619 410,75 €

Recettes HT

• Région (NOTT)	:	36 584,92 €
• DGD bibliothèque / mobilier (60%)	:	56 400,00 €
• DGD bibliothèque / travaux (60%)	:	390 991,72 €
• Plan de développement de la lecture	:	18 800,00 €
• DETR (40%)	:	333 752,25 €
• DSIL	:	99 183,63 €
• Département (Boost'ter)	:	118 718,00 €
• Région (DATAR)	:	239 347,22 €
• Autofinancement	:	325 633,00 €

TOTAL	:	1 619 410,75 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Décide de réaliser le Tiers Lieu sur la commune de Boussac ;
- Approuve l'avant-projet présenté ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- Sollicite l'octroi de subventions ;
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget annexe « Tiers Lieu » ;
- Autoriser Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Solde subvention 2019/2020 et 2020/2021 Ecole Ste Jeanne d'Arc – Evaux les Bains

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire qu'en application de l'article L 442-5-1 du Code de l'Education relatif à la prise en charge des frais de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements privés, la collectivité est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Jeanne d'Arc » située à Evaux-les-Bains, sous contrat avec l'état.

Il rappelle qu'un montant de 20 000 € à titre d'acompte sur la participation aux charges de fonctionnement de l'année scolaire 2019/2020 et 20 000 € à titre d'acompte sur la participation aux charges de fonctionnement de l'année scolaire 2020/2021 ont été versés à l'école privée « Saint Jeanne d'Arc ».

La Commission Ecole a validé les modalités de calcul du solde de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée « Sainte Jeanne d'Arc » basées sur les comptes administratifs 2019 et 2020 de la collectivité, qui s'élève à :

- **Année scolaire 2019/2020**
 - Montant total de la participation : 34 600 €
 - Solde à verser : **14 600 €**
- **Année scolaire 2020/2021**
 - Montant total de la participation : 27 968 €
 - Solde à verser : **7 968 €**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- De verser à l'école privée « Sainte Jeanne d'Arc » le montant des participations aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020 et 2020/2021 ;
- Dit que le solde s'élève à 14 600 € pour l'année scolaire 2019/2020 et 7 968 € pour l'année scolaire 2020/2021 ;
- D'imputer ces montants à partir du budget 40038 « Ecoles » : imputation 6574 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire, que le service assainissement se développe et nécessite un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe. Suite à la réussite du concours, un des agents de la collectivité peut bénéficier de ce poste.

Il propose donc la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe – Catégorie C – filière administrative à temps complet à partir du 1er juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Accepte la création du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à partir du 1er juillet 2021
- Décide la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er juillet 2021
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Renouvellement de la convention de prêt d'une partie des ateliers intercommunaux de Boussac à la Ressourcerie de Chambon sur Voueize

Monsieur le président propose le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un bâtiment d'une superficie de 400 m², à titre gracieux (Cf convention en annexe).

Ce local est situé Impasse des Troènes à BOUSSAC, jouxtant les ateliers intercommunaux.

Le bénéficiaire, l'association « Ressourcerie La Dynamo », représentée par son représentant légal, M. Michaël BOUTHIER, domiciliée 1 ZA des Granges - 23170 Chambon-sur-Voueize, sera autorisée à utiliser les lieux pour y exercer exclusivement des activités de stockage et d'entrepôt.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la convention annexée à la délibération,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Acquisition des parcelles, bâtiments et installations (Déchèterie et Centre de Tri) sur la Commune de St Silvain Bas le Roc

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait émis en novembre 2019 un avis favorable au rachat d'une partie du site Suez de St Silvain bas le Roc, constitué du centre de tri et d'une déchèterie, l'objectif étant notamment de convertir le centre de tri en quai de transfert de déchets ménagers.

La somme arrêtée pour ce rachat était de 200 000 € et le plan de financement ci-dessous :

Il précise que les parcelles rachetées par la Communauté de communes sont les suivantes :

Section B

***** Attente numéros de parcelles et surfaces

Il indique également que Maître Nicolas-Brice MICOLIER, notaire à Boussac, sera chargé de l'affaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Autorise l'achat des installations ci-dessus mentionnées et parcelles afférentes,
- Approuve le plan de financement présenté et les demandes de subventions afférentes,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Renouvellement de la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) version 2021

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention concernant la collecte des DEEE sur le territoire de notre collectivité pour 2021.

En effet à la suite du renouvellement de l'agrément de la société OCAD3E en qualité d'organisme coordonnateur de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers par arrêté ministériel du 23/12/2020, il convient désormais de délibérer afin d'autoriser la signature de cette convention qui entérinera son renouvellement pour l'année 2021 (cf projet convention en annexe)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications, pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention annexé à la délibération,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Construction d'un quai de transfert sur la Commune de St Silvain Bas le Roc - Résultats Consultation Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'un quai de transfert sur l'ancien centre de tri situé sur la Commune de St Silvain Bas le Roc.

Conformément au décret n°94-1159 du 26 Décembre 1994 et n°95-543 du 4 MAI 1995, il est obligatoire pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil d'avoir recours à un coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

En conséquence, une consultation de plusieurs Coordonnateurs a eu lieu.

Cabinets consultés	Propositions
SOCOTEC (Châteauroux)	2 313,00 € H.T
Cabinet DUBOC (Limoges)	2 800,00 € H.T
VERITAS (Limoges)	2 280,00 € H.T
APAVE (Montluçon)	1 540,00 € H.T

Monsieur le Président propose de retenir l'offre d'APAVE.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de confier la mission de coordonnateur S.P.S. à APAVE,
- Décide de signer le contrat d'un montant de 1 540,00 € H.T pour la mission de coordination S.P.S. concernant la construction d'un quai de transfert sur la commune de St Silvain Bas le Roc
- Autorise le Président à signer le devis ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Bâtiment d'Accueil d'Entreprises situé à Gouzon - Convention tripartite pour le paiement des cautions de réalisation à EDF OA dans le cadre de l'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de bâtiment d'accueil d'entreprises au lieu-dit « La Perrière » à Gouzon. Il précise que 50 % de la toiture sera couverte par des panneaux photovoltaïques.

Ces installations seront raccordées au réseau public de distribution d'électricité.

Pour bénéficier de l'obligation d'achat conformément à l'Arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale, une caution de réalisation doit être réglée à EDF OA.

Concernant cette caution, Monsieur le Président propose de conclure avec « EDF Obligation d'Achats » et le comptable public, une convention tripartite pour le paiement de celle-ci et donne lecture du projet de convention. Il fait savoir qu'elle sera établie pour un an avec tacite reconduction.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention tripartite pour le paiement des cautions de réalisations à EDF OA dans le cadre de l'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations de panneaux photovoltaïques
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Avenant n°4 à la convention entre l'Association Les Bambis et Creuse Confluence pour le versement de la subvention annuelle d'aide au fonctionnement au titre de l'année 2021

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière d'Accueil de Loisirs sans Hébergement, la Communauté de Communes verse une subvention annuelle destinée au fonctionnement de l'Association « Les Bambis » située sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

L'avenant n°3 est arrivé à son terme au 31 décembre 2020, Monsieur le Président propose de le prolonger d'un an.

Il donne lecture du projet d'avenant n°4 à la convention présenté et annexé à la délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'avenant n°4 à la convention annexé à la délibération ;
- Dit que, pour l'année 2021, la subvention annuelle versée à l'Association « Les Bambis » sera d'un montant de 120 861,00 € ;
- Autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Réfection de l'étanchéité du bassin de la piscine d'Evaux les Bains

Monsieur le Président explique que la piscine d'Evaux les Bains perd entre 3 et 4 m³ d'eau, ce qui représente plus de 90 m³ par mois. Il explique qu'en outre, la période de fermeture de la piscine a été mise à profit pour effectuer différents entretiens et rafraichissements des installations. Le bassin a par ailleurs été vidé. A cette occasion, on a pu observer différentes parties de carrelage qui sont désolidarisées de la chappe, auquel il faut ajouter des porosités au niveau des joints. Ce bassin date de la création de la piscine et n'a jamais été rénové. Il propose donc de profiter de la période actuelle pour faire refaire l'étanchéité du bassin en remplaçant l'ancien carrelage par un nouveau matériau.

A cet effet, Monsieur le Président propose le plan de financement ci-après :

Dépenses		
Dépose et enlèvement revêtement existant + réfection de l'enduit de surface		66 620,00 €
Total HT		66 620,00 €
Recettes		
DETR	40%	26 648,00 €
Autofinancement		39 972,00 €
Total TTC		66 620,00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Autorise le projet proposé,
- Approuve le plan de financement présenté et les demandes de subventions afférentes,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Conventionnement entre les Communes concernées, Creuse Confluence, l'Etat, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental dans le cadre du programme Petites Villes de demain

Monsieur le Président fait savoir que le programme national Petites Villes de Demain a été lancé le 1^{er} octobre 2020. Cette mesure vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

Les communes labellisées au titre du programme Petites Villes de demain sur le territoire de Creuse Confluence sont les suivantes : Boussac, Gouzon, Jarnages, Evaux les Bains et Chambon sur Voueize.

Afin d'acter les engagements des collectivités bénéficiaires et de l'Etat, il est nécessaire de conclure une convention, d'une durée maximale de 18 mois à compter de la date de signature. Ces conventions permettront d'élaborer et/ou de mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Monsieur le Président explique que Creuse Confluence est signataire, tout comme la commune concernée, l'Etat, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental, mais que ce partenariat n'engendrera pas d'incidences financières, techniques et humaines pour l'EPCI.

Il précise que le développement des communes PVD comme toute autre commune du territoire de l'intercommunalité est de développer les services, commerces et l'économie au service des habitants et des acteurs du territoire. C'est pour cette raison que la signature de l'EPCI est requise. La stratégie de chaque commune doit s'inscrire dans le projet de territoire global.

L'EPCI aura tout loisir d'afficher cette stratégie lorsque les conventions PVD seront en phase d'intégrer la convention d'ORT et le CTRRTE.

Il donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération et demande à l'Assemblée de se positionner sur ce partenariat.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention d'adhésion au programme Petites Villes de demain annexé à la délibération,
- Accepte d'être signataire des conventions d'adhésion au programme Petites Villes de demain sans incidences sur le plan technique, humain et financier pour Creuse Confluence,
- Autorise le Président à signer ces conventions ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Logements intergénérationnels à Jarnages : lancement d'une 2ème consultation

Monsieur le Président rappelle que suite à la délibération 2020/144 du 22 juillet 2020 approuvant le plan de financement prévisionnel relatif au projet d'aménagement de 6 logements intergénérationnels à Jarnages, une consultation des entreprises a été lancée.

Le marché de travaux est séparé en 13 lots suivants :

- Lot N°01 DESAMIANPAGE
- Lot N°02 DEMOLITION - GROS-OEUVRE - TERRASSEMENT - VRD
- Lot N°03 RAVALEMENT
- Lot N°04 CHARPENTE BOIS - BARDAGE
- Lot N°05 COUVERTURE ARDOISES - ETANCHEITE
- Lot N°06 SERRURERIE
- Lot N°07 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS
- Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot N°09 PLATRERIE - ISOLATION
- Lot N°10 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES
- Lot N°11 PEINTURE
- Lot N°12 ELECTRICITE - CFO - CFA
- Lot N°13 PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION

La consultation des entreprises de travaux a été lancée 11 janvier 2021. La Commission Achats s'est réunie le 22 février 2021 pour procéder à l'ouverture des offres puis à l'analyse des offres.

➤ **Les offres concernant les lots suivants ont été déclarés recevables :**

- Lot N°01 DESAMIANPAGE
- Lot N°04 CHARPENTE BOIS - BARDAGE
- Lot N°05 COUVERTURE ARDOISES - ETANCHEITE
- Lot N°07 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS
- Lot N°09 PLATRERIE - ISOLATION
- Lot N°10 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES
- Lot N°11 PEINTURE
- Lot N°12 ELECTRICITE - CFO - CFA
- Lot N°13 PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION

Il est néanmoins proposé d'ouvrir des négociations pour les lots 04-05-09-10-11-13, pour lesquels les offres déposées dépassent légèrement les crédits budgétaires alloués.

➤ **Les offres concernant les lots suivants ont été déclarés inacceptables au sens de l'article L2152-3 du Code de la Commande Publique en raison du montant largement supérieur aux crédits budgétaires alloués :**

- Lot N°02 DEMOLITION - GROS-OEUVRE - TERRASSEMENT - VRD
- Lot N°03 RAVALEMENT
- Lot N°06 SERRURERIE
- Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer ces lots sans suite et relancer une seconde consultation selon les modalités suivantes :

- Lot N°01B DESPLOMBAGE
- Lot N°02 DEMOLITION - GROS-OEUVRE - TERRASSEMENT - VRD
- Lot N°03 RAVALEMENT
- Lot N°06A SERRURERIE
- Lot N°06B RAIL DE TRANSFERT
- Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Valide les propositions de la Commission Achats,
- Décide de relancer la consultation sous forme de procédure adaptée pour l'ensemble des lots précités,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 Mars 2021

Convention avec un aménageur relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé « Evaux-les-Bains, rue des Thermes et de Renthière »

Monsieur Le Président fait savoir que le bourg d'Evaux-les-Bains fait l'objet de travaux d'assainissement portant sur la réalisation de 2 premières tranches de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées. Ces travaux s'effectueront principalement « rue des Thermes » et « rue Renthière », sites qui ont donné lieu à une prescription de diagnostic d'archéologie préventive de l'Etat.

L'INRAP (Institut national de recherche archéologique préventive) a pour mission de réaliser des opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat.

L'Inrap, attributaire du diagnostic, doit intervenir préalablement à l'exécution des travaux projetés par l'aménageur pour réaliser l'opération d'archéologie préventive prescrite. Il établit le projet scientifique d'intervention.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de réalisation par l'INRAP de l'opération de diagnostic décrite à l'article 3 de la convention annexée, ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

La présente convention sera transmise au préfet de région. *Cf. Convention annexée*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Décide de signer la convention proposée de manière à ce que l'INRAP conduise l'opération d'archéologie préventive.
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge de l'assainissement, à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ